

Marché T2: fourniture et installation de base vie mobile « type bungalow » T2

Travaux

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en termes de prévention, renseignement et lutte contre les trafics illicites aux frontières, et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains et le terrorisme. Pour cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (police), des Forces armées (gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment).

Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon principale (la DNL, la DPJ, la gendarmerie nationale) ou concourante (douane, CENTIF, le CNLTP et le CILMI).

S'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.

Le projet s'articule autour de 5 Axes spécifiques :

AS1 : Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal en consolidant les compétences des forces de sécurité.

AS2 : Améliorer et densifier le dispositif territorial des forces de sécurité en vue d'un renforcement des contrôles et de la surveillance des frontières terrestres et l'optimisation de la gestion interne.

AS3 : Accompagner les forces de défense dans la montée en puissance du dispositif de secours en mer et la sécurisation de la frontière maritime avec la nécessité d'une approche intégrée qui prend en compte les aspects opérationnels, juridiques et humanitaires

AS4 : Protection des victimes par une approche multidisciplinaire impliquant des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, et des acteurs de la société civile.

AS5 : Sensibiliser sur les risques associés à la migration illégale de manière proactive et continue. Par une approche multidimensionnelle intégrant communication, éducation, collaboration communautaire et plaidoyer

DÉBUT DE DÉPÔT

07 Mars 2025

DATE LIMITE DE RÉPONSE

24 Avril 2025

BUDGET DU MARCHÉ

DURÉE DU PROJET

6 Mois

Zone d'intervention

Afrique



Dans le cadre de son axe 3, il est planifié de fournir et d'installer des bases de vie mobile "type bungalow"

Pour télécharger le dossier d'appel d'offre il suffit de vous connecter [à partir de ce lien](#). en indiquant le mot de passe: DAOMARCHET2

Si vous avez des questions merci d'envoyer un mail à : hofmann.l@civipol.fr

Questions du 10 mars 2025:

Après vérification du dossier technique et administrative que nous l'avons téléchargé , nous n'avons pas réussi à identifier la quantité exacte des bungalow demandés . Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre la quantité globale exacte de chaque bungalow demandés et le nombre aussi exacte de chaque type de bungalow par site .

Réponse:

Il est prévu 5 bungalows par site: 2 destinés au bureau et 3 pour le logement. Chaque bungalow doit avoir une surface de 14 m2 environ" Comme indique dans le DQE propose. Ils doivent aussi comprendre deux sanitaires comme indique dans l'avis de marche et les spécifications techniques.

Le compte rendu de la réunion de clarification du 20/03/2025 tenue dans les locaux du POCII est disponible [à partir de ce lien](#) en indiquant le mot de passe: **REUNION**

Réponse aux questions reçues le 25/03/2025

1. Pour les installations solaires, pourriez-vous définir si un local technique est prévu et si oui, l'emplacement prévu ?

Un local technique spécifique n'est pas prévu.

2. Quels types d'équipements électroménagers devons-nous envisager pour calculer la capacité solaire nécessaire des panneaux ?

Il n'est pas prévu d'équipements électroménagers. Toutefois il est recommandé de prévoir de la capacité suffisante pour faire fonctionner un réfrigérateur type bureau en plus de l'éclairage nécessaire, sans oublier comme mentionne dans le compte rendu de réunion du 20/03, un surpresseur et la petite station de traitement.

En plus des panneaux solaires, quels autres équipements devrions-nous prévoir, notamment en ce qui concerne le HVAC ?

Ferons-nous la fourniture de tous les appareils ?

Non, juste les meubles et un réfrigérateur type bureau.

3. Concernant les installations sanitaires, combien de toilettes devrions-nous prévoir ? Devons-nous envisager une toilette externe pour chaque bungalow, ou bien est-il préférable de prévoir un bungalow complet en tant que bloc sanitaire ? Si oui, quel serait le nombre idéal de boxes ? De plus, y a-t-il des exigences concernant la séparation entre les toilettes hommes et femmes ?

La nature et le nombre sont spécifiés dans l'avis de marche et dans les spécifications techniques

jointes à l'appel d'offres, à savoir : 2 sanitaires composés d'un lavabo, un wc et une douche. Il est prévu 2 sanitaires distincts par site, donc si la situation l'exige, un des deux sanitaires sera dédié aux femmes.

4. Pour les meubles, préféreriez-vous des meubles en bois ou acier?

Et qu'est ce qui est prévu comme stockages dans les hébergements et les bureaux aussi ?

Vu les sites exposes des installations, il est préférable de prévoir des meubles en bois, mais rien n'est imposé. Il faut prévoir une seule armoire dans le dortoir et une seule petite armoire dans le bureau pour le rangement des documents des agents. Il faudra joindre la liste exhaustive des équipements que vous prévoyez dans votre offre comme stipule dans les instructions aux soumissionnaires.

5. Enfin, si les quantités ou d'autres détails venaient à évoluer, pourrions-nous les ajouter et modifier directement dans le cadre du devis?

Le DQE est donné à titre indicateur. Le marché étant forfaitaire, c'est l'ensemble du devis du soumissionnaire qui sera pris en compte lors de l'évaluation indépendamment des quantités.

Un corrigendum au marché T2 vient d'être publié. il est disponible [à partir de ce lien](#). en indiquant le mot de passe: Corrigendum T2

questions du 02/04/25

1- Est-ce que la caution doit être délivrée par notre banque locale ou à travers votre banque (Swift de notre banque locale à votre banque) . si la caution doit être délivré par Swift à votre banque nous vous prions de bien vouloir nous communiquer les coordonnées bancaire complètes pour procéder l'opération

réponse: Le modèle de garantie bancaire doit être complété par votre banque.

2- Notre banque nous demande si la CIVIPOL exige un modèle de caution bien spécifique . si oui , nous vous prions de bien vouloir nous communiquer le modèle de caution sur fichier Word pour procéder aussi l'opération .

Le modèle de garantie est accessible [à partir de ce lien](#) en indiquant le mot de passe: GARANTIE

Question du 08/04/2025:

- Concernant la sécurité incendie il s'agira de bouche coupe-feu ou d'extincteur ou au choix du soumissionnaire.

réponse: Il est préférable de fournir et poser des extincteurs. Ils sont plus adaptés à ce type d'ouvrage

- Les documents administratifs (ninea, registre de commerce etc...) Devront-ils aussi être sous enveloppe scellée ou comment devons-nous procéder.

réponse: Ces documents doivent être mis dans une enveloppe avec tout le dossier administratif

- Concernant la ventilation quel système avez-vous avec optez (climatisation ou ventilateur).

réponse: Il est prévu des ventilateurs

Concernant les sous-traitants ou fournisseurs assurant plus de 10% des travaux, quels sont les documents administratifs requis s'il y'en a, sont ils concernés par la présentation des documents mentionnés à l'alinéa 3.5 ou y'a-t-il un modèle de déclaration à respecter.

réponse: A l'étape de la soumission, il n'est pas demandé de dossier spécifique pour un sous traitant.

- Y'a-t-il un modèle d'exemplaire de déclaration sur l'honneur spécifique de CIVIPOL à suivre.

réponse: Non, il faut remplir le formulaire de soumission au marché qui comprend toutes les déclarations

Question: Suite à ce nouveau changement de zone c'est-à-dire la zone de Niodior par celle de Dionewar, il se trouve que cette zone est constituée d'un ensemble d'îles dont celle de Dionewar. Comment devrions nous procéder étant donné l'inaccessibilité de la zone par voie terrestre ?

Réponse : la zone géographique nous a été reprécisée par la gendarmerie. Elle est accessible par voie terrestre , vous trouverez ci dessous les coordonnées GPS [à partir de ce lien](#) et en indiquant le mot de passe **MARCHET2GPS**

Annulation du marché T2:

[à partir de ce lien](#), et en indiquant le mot de passe: T2 annulation

vous trouverez le courrier relatif à l'annulation du marché T2.